Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260120-DDP26_007-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
*ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE*
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

# ACHATS PUBLICS

# TECHNIQUE

DECISION DU PRESIDENT N°26-007

OBJET : M25-046 – MARCHÉ DE SERVICES PORTANT SUR DES PRESTATIONS de MAINTENANCE DES SYSTEMES CVC DES BATIMENTS – ATTRIBUTION ET SIGNATURE

Le Président de la Communauté de communes :

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-2 et L5211-10,*

*Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1 et R2122-8 relatifs à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 mars 2021 (DCC21-014), modifiant la délibération du 15 juillet 2020 (DCC20-064), autorisant de manière permanente le Président à prendre toute décision pour l'attribution et la signature des marchés publics de services – prestations intellectuelles dont la valeur estimée hors taxe est inférieure au seuil européen de publicité y afférant,*

**Considérant que** la Communauté de communes est propriétaire de plusieurs bâtiments nécessitant un entretien régulier des **systèmes CVC (chauffage, ventilation et climatisation)** afin d'assurer leur sécurité d'usage et leur pérennité, à savoir :

- Entretien des chaudières
- Entretien des installations de ventilations (VMC et CTA)
- Entretien des climatisations
- Entretien de la Pompe à chaleur

**Considérant** qu'au vu du montant estimé, il a été décidé la passation d'un marché portant sur **des prestations de maintenance des systèmes CVC des bâtiments de Roche aux Fées Communauté**, via une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

**Considérant que** la société SOGEX a remis une proposition technique et financière satisfaisante ;

**Considérant que** la candidature de la société SOGEX est recevable ;

DECIDE

Article premier :
**D'attribuer** le **marché** de services (M25-046) portant sur **des prestations de maintenance des systèmes CVC des bâtiments de Roche aux Fées Communauté,** ainsi qu'il suit :

| Entreprise | Montant* | | Durée |
|---|---|---|---|
| SOGEX<br>31c Rue des Landelles, 35510 Cesson-Sévigné<br>SIREN N°: 414 945 022 00054 | Annuel<br>5 055,00 € HT<br>soit 6 066,00 € TTC | Sur 4 ans<br>20 220,00 € HT<br>soit 24 264,00 € TTC | Du 15/01/2026 au 14/01/2030 |

**prix révisables*

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260120-DDP26_007-DE

**Article deux :**
De signer le marché, sous la forme d'un contrat, avec l'entreprise précitée, dans les conditions financières définies ci-dessus, ainsi que tout document s'y rapportant, en ce compris les avenants et les modifications éventuelles.

**Article trois :**
Les crédits seront inscrits :

- au Budget principal :
  - Article 6156, Fonction 020, Service 0200
  - Article 6156, Fonction 311, Service 3114
- Et au budget annexe ZA : Article 6156, Fonction 62, Service 9023

**Article quatre :**
Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Publiée sur le site internet de Roche aux Fées Communauté automatiquement le jour de la réception de l'acte en préfecture,
- Notifiée à la société SOGEX.

AMPLIATION sera adressée à la Trésorerie de Vitré.

Fait à Retiers, le 15 janvier 2026

Le Président,

Signé par : Luc Gallard
Date : 19/01/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.